



Pour la première fois, surpris par le PLFSS 2023, les laboratoires japonais pharmaceutiques en France prennent la parole afin d'appeler à un « sursaut » du législateur

LaJaPF, l'association des laboratoires japonais présents en France alerte le législateur et la société civile sur la nécessité de faire évoluer le PLFSS 2023 pour mieux reconnaître la valeur du médicament, soutenir l'innovation en santé et stopper la dynamique qui vise chaque année l'ajout successif de contraintes économiques et organisationnelles sur le médicament sans lisibilité durable.

Dotées de portefeuilles de médicaments innovants, les entreprises nippones du médicament se reconnaissent dans l'ambition portée par le président de la République lors du CSIS 2021 : « faire de la France la première nation innovante et souveraine en santé en Europe ».

Elles entendent participer au plan « Innovation Santé 2030 » en continuant d'investir en France pour autant que le pays reste attractif en tant que terre d'accueil des industries de santé et que l'Etat continue de soutenir l'innovation. L'objectif est d'ouvrir le dialogue pour toujours contribuer à l'essor de la France et faire bénéficier les patients français des innovations thérapeutiques les plus récentes ou inscrites dans les usages.

Fidèles à la nature discrète des entreprises d'origine japonaise, nous, filiales des 9 laboratoires japonais pharmaceutiques implantées en France et associées au sein de LaJaPF, prenons rarement la parole publiquement pour commenter l'actualité française. Toutefois, cette année, la perspective économique, inscrite dans le projet initial de la loi de finance de la sécurité sociale 2023 *via* des mesures de nature confiscatoire, et, ce, en sus des contraintes déjà en place, nous oblige à prendre part au débat.

Une ambition Présidentielle pour laquelle LaJaPF souhaite poursuivre sa contribution

Il y a cinq ans, avec l'initiative Choose France, la volonté présidentielle d'attirer les investissements étrangers « *pour soutenir la croissance, l'innovation et l'emploi partout en France* » a amené nos entreprises japonaises à investir dans leurs domaines de prédilection que sont la recherche en oncologie et en ophtalmologie, dans les maladies rares, les maladies infectieuses et les neurosciences, et, avec la volonté d'intégrer des centres d'investigation clinique français dans le plan de développement de nos nouvelles molécules.

Il y a deux ans, en pleine crise covid, nous avons soutenu l'action gouvernementale en faveur de la filière du médicament, telle qu'annoncée dans les mesures du CSIS 2021 et du plan innovation Santé 2030 souhaitant « *l'émergence de solutions innovantes, appuyées notamment sur des approches scientifiques pluridisciplinaires et des partenariats Publics - Privés* » et avons confirmé notre volonté d'investir et de participer à l'appel.

Grâce à la décision du gouvernement et du législateur d'accélérer l'accès des patients aux médicaments innovants dans le cadre des accès dérogatoires réformés, l'ambition de la France est devenue concrète et la France est redevenue une réelle terre d'attractivité pour les investissements étrangers. Avec ces accès précoces ou compassionnels, l'engagement de nos laboratoires se traduit par la génération de données en vraie vie de l'utilisation de ces médicaments, ou la mise en place de projets numériques innovants et ambitieux pour façonner l'avenir des soins de santé et de la prévention.

Un PLFSS 2023 qui déclenche stupeur et incompréhension

Comme déjà indiqué par le Leem, le PLFSS 2023 marque une rupture tant dans l'esprit (double taxation de la croissance, contribution désincitative ciblée sur les médicaments représentant des avancées thérapeutiques majeures) que dans la méthode (absence de concertation préalable, remise en cause de la vie conventionnelle). Notre interrogation est celle de l'intention du Gouvernement au regard des enjeux économiques et structurels établis et partagés ces deux dernières années et l'intérêt commun de continuer d'innover afin de répondre aux besoins médicaux non couverts.

Pour les entreprises japonaises, un pays attractif est un pays de dialogue. Les dispositions prises dans le texte initial du PLFSS sans concertation préalable vont à l'encontre de notre culture de travail.

Un appel à la sagesse du législateur pour amender le texte initial afin que la France reste attractive

Face à l'incompréhension apportée par les mesures médicament du PLFSS 2023, nous appelons à un sursaut du législateur, au renoncement à toute nouvelle mesure économique ou organisationnelle non concertée en amont avec l'industrie pharmaceutique, et ce, tant qu'une remise à plat de la régulation économique n'a pas été opérée. En effet, même si nous comprenons la nécessité d'équilibrer les comptes sociaux, les efforts de l'industrie pharmaceutiques payent déjà et toute nouvelle contrainte deviendrait insoutenable : le budget du médicament ne représente plus que 10 % des dépenses de l'Assurance Maladie alors qu'il en représentait 14 % en 2010. Cette involution, en parallèle de l'intégration de nouveaux traitements innovants dans le panier de soins remboursables, démontre l'efficacité du système de régulation déjà en place. Par ailleurs, les prix pratiqués en France sont les plus bas des cinq grands marchés européens et la fiscalité en place pour les laboratoires pharmaceutiques est la plus impactante d'Europe.

« Nous souhaitons continuer à investir en France où il existe d'excellents centres académiques, des investigateurs exemplaires pour la mise en place d'essais cliniques dans les maladies complexes comme les maladies rares ou l'oncologie ainsi qu'une dynamique numérique ambitieuse pour structurer les données de santé, mais pour s'engager à long terme sur le territoire, nos entreprises internationales ont besoin de prévisibilité avec un système clair, pérenne et, à défaut d'être avantageux, non défavorable par rapport aux autres pays où nous opérons » indique Rita Cataldo, Présidente de LaJaPF.

A propos de LaJaPF

L'association des Laboratoires Japonais Pharmaceutiques en France, LaJaPF, a pour but de représenter en temps utile les intérêts communs des filiales françaises auprès des autorités et des organisations syndicales et de participer à des missions de santé publique et/ou de mécénat. Elle est représentée au sein du Leem par Mesdames Rita Cataldo, Takeda France et Ghislaine Leleu, Astellas. Un esprit commun les rassemble : de fortes valeurs basées sur la recherche scientifique, depuis plus d'un siècle pour les plus récentes, dans des domaines thérapeutiques où le besoin médical est non couvert et le souhait de faire bénéficier, le plus rapidement possible, les patients du monde entier de ces médicaments innovants et fiables.

Les laboratoires adhérant à LaJaPF et leurs domaines thérapeutiques majeurs d'investissements sont les suivants : **Astellas** en oncologie, transplantation, hématologie et néphrologie, **Chugai** en oncologie, rhumatologie et les maladies rares, **Daiichi Sankyo** en oncologie, maladies cardiovasculaires, maladies rares et désordres immunitaires, **Kyowa Kirin** en maladies rares, **Eisai** en oncologie et neurosciences, **Otsuka** dans les troubles psychiatriques et neurologique, la néphrologie, la tuberculose et l'onco-hématologie, **Santen** en ophtalmologie, **Shionogi** leader dans les maladies infectieuses et investissant aussi dans des solutions contre l'antibiorésistance, **Takeda** leader en maladies rares avec un portefeuille de médicaments consacrés aussi à l'oncologie, la gastro-entérologie et l'hématologie avec notamment des traitements dérivés du plasma.

CONTACT PRESSE – Laurence Simon, Madis Phileo – 06 18 67 04 08

laurence.simon@madisphileo.com